

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le onze septembre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni COULANGES - Salle de la Mairie 20 Rue Nationale, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 septembre 2025.

DÉCISION N° DB2025_042 - ADMINISTRATION GENERALE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE POUR L'ANNÉE 2025

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 11 septembre 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2017-072 en date du 6 mars 2017 approuvant l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF),

Considérant qu'il apparaît opportun de renouveler l'adhésion à cette association pour l'année 2025,

Considérant l'absence de quorum au Bureau du 28 août 2025, et le report de ce point au Bureau du 11 septembre 2025,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : L'adhésion à Intercommunalités de France est renouvelée pour l'année 2025 pour un montant prévisionnel de 4 501,09 € correspondant à la cotisation calculée en application du barème fixé :

- Population INSEE 2022 = 40 919 x 0,11 € = 4 501,09 € ;

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 14	Votants : 14

Membres présents :

Gérald GORDAT, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, Catherine CLERGUE, David BÊME, Julien GAGLIARDI, Jean-Marc NESME, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 11 septembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais